

RESOLUTION SUR LA  
COOPERATION AFRO-ARABE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa Cinquante-quatrième session ordinaire à Abuja, Nigéria, du 27 mai au 1er juin 1991,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général,

Ayant à l'esprit les Déclarations et le Programme d'Action adoptés par le Premier Sommet Afro-Arabe tenu au Caire, Egypte du 7 au 9 mars 1977,

Déterminé à promouvoir et renforcer la coopération afro-arabe dans tous les domaines,

Rappelant ses résolutions CM/Res. 1210 (L), CM/Res. 1250 (LI) et CM/Res. 1306 (LII) :

1. PREND ACTE de la note introductive du Secrétaire Général sur la question de la coopération afro-arabe;
2. DEMANDE au Secrétaire Général de poursuivre ses consultations avec la Ligue des Etats Arabes et les autres parties concernées en vue de la mise en oeuvre des programmes de coopération déjà arrêtés, et en particulier, l'organisation de la Première Foire Commerciale Afro-Arabe, le projet de création d'une Société Afro-Arabe de Financement et d'Investissement, le projet d'accord-cadre sur l'établissement d'une Zone d'Echanges Préférentiels Afro-Arabe, ainsi que les autres programmes ayant trait à la culture et à l'Information;

*CM/Res. 1343*